

ÉDITORIAL

Pour atténuer les impacts: utiliser la forêt privée

Le 23 mars dernier, quatre ministres du gouvernement Charest présentaient des mesures visant à atténuer les impacts de la baisse de possibilité forestière annoncée en forêt publique. Parmi ces mesures, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, prévoyait l'utilisation du plein potentiel de la forêt privée.

Bravo! Par cette annonce, notre ministre reconnaît la capacité de la forêt privée à hausser sa contribution à l'approvisionnement industriel. Bien sûr, cette capacité diffère d'une région à l'autre, mais de toute façon, l'ensemble de la forêt privée doit être mis à contribution.

En effet, différents mouvements de bois rond s'effectuent entre régions limitrophes et parfois même au-delà. On n'a qu'à citer le cas de la Scierie Lemay, située à L'Ascension au Lac-Saint-Jean, pour prendre conscience que le bois peut voyager beaucoup. En effet, cette scierie appartenant à Cascades livre des copeaux à leur usine d'East Angus, en Estrie; de là, les camions retournent au Lac-Saint-Jean avec du bois rond (un nouveau marché pour les billes de faible diamètre issues des premières éclaircies de plantation) provenant du Centre-du-Québec.

Sans en faire une situation courante, il est évident que le contexte actuel commande d'utiliser tout le potentiel de la forêt privée pour approvisionner l'industrie et soutenir l'activité économique des régions. De plus, lorsqu'on considère les copeaux, les produits servant à la seconde transformation ou encore le bois feuillu de qualité, on constate rapidement que l'utilisation complète du bois disponible

en forêt privée est hautement justifiée.

RÉCOLTER PLUS ET MIEUX

L'objectif d'utiliser le plein potentiel de la forêt privée est tout à fait judicieux. Il faudra cependant être prudent et s'assurer que la récolte qui y sera effectuée respectera les principes d'aménagement durable des forêts. Pour ce faire, l'appui du ministre Corbeil est essentiel.

Les propriétaires de boisés privés ont besoin de l'appui, technique et financier, offert par le Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée pour effectuer les travaux sylvicoles que l'état de leur forêt requiert. Le cas des éclaircies commerciales à effectuer dans les plantations, réalisées dans le passé, est un excellent exemple pour illustrer l'importance que revêt ce soutien technique et financier lorsqu'il faut effectuer le bon traitement au bon moment de manière à maximiser les retombées des investissements effectués.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec doit être proactif et cohérent. En effet, il ne peut, d'une part, parler de développement durable ou encore de l'application du principe de précaution en forêt publique et, d'autre part, laisser la forêt privée subir la pression d'une industrie en manque d'approvisionnement et fermer les yeux sur des pratiques affectant la pérennité de la ressource. Le danger qu'il y ait une augmentation des «coupes



JEAN-GUY RIOUX

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

abusives» est bien réel.

La nécessité de rendre cohérente l'intervention gouvernementale impose au ministre Pierre Corbeil d'augmenter l'appui de son ministère aux propriétaires de boisés privés, pour que ces derniers prennent le virage du développement durable de la forêt privée.

HAUSSER LA PRODUCTION FORESTIÈRE

Parmi les différentes mesures annoncées par les ministres, il faut constater que rien n'est clairement prévu pour hausser la productivité de nos forêts. Bien sûr, le gouvernement doit s'attaquer dans l'immédiat aux problèmes que rencontreront les travailleurs et les entreprises qui seront affectés par les baisses de possibilité forestière qui ont été annoncées. Il est cependant inquiétant de constater qu'aucune mesure ne concerne le développement d'une sylviculture plus intensive dans les forêts privées et publiques.

Le rapport de la Commission Coulombe indique pourtant que «la situation requiert la mise en œuvre de moyens pour obtenir, à moyen et à long terme, des rendements ligneux accrus». On ajoute que «la poursuite de cet objectif devient de plus en plus pressante dans la mesure où le Ministère estime que la demande en bois rond sera, en l'an 2020, de 50,4 M m³, comparativement à 44,3 M m³ en 2001». La Commission ajoute que le contexte

des pressions exercées pour la conservation et pour les usages multiples de la forêt sont une raison supplémentaire pour travailler rapidement à augmenter les rendements ligneux.

Il faut reconnaître que différentes mesures visant le maintien de la biodiversité et la protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier ont contribué à la recommandation de réduire la possibilité forestière. Certaines autres recommandations de la Commission, dont celle de hausser la superficie des aires protégées à 8 % du territoire forestier québécois et à 12 % en forêt boréale d'ici 2010, auront aussi pour effet de réduire la possibilité forestière au cours des prochaines années. La stratégie gouvernementale ne doit pas seulement consister à pallier les problèmes immédiats, car si on ne fait rien pour hausser la production forestière, on est condamné à voir se répéter la crise qui frappe cruellement les régions en ce moment.

Si la possibilité forestière de la forêt privée est actuellement en croissance et si la forêt privée a la capacité de hausser sa contribution à l'approvisionnement industriel, c'est en grande partie parce que des investissements en aménagement forestier ont été réalisés au cours des 30 dernières années. Les régions forestières du Québec n'auraient pas à subir les douloureux effets de la présente réduction de possibilité si les gouvernements précédents avaient investi davantage pour hausser les rendements ligneux. La crise actuelle doit servir à modifier les façons de faire et à assurer dès maintenant que des investissements en sylviculture seront réalisés dès aujourd'hui pour permettre de récolter demain. Δ

ÉDITORIAL

Hausser la récolte: les groupements sont prêts à relever le défi

La forêt privée a la capacité de fournir plus de bois à l'industrie qu'elle ne le fait présentement. Dans le contexte actuel, il faut absolument inciter les propriétaires de boisés privés à augmenter la récolte de leur bois, tout en s'assurant que ce prélèvement sera réalisé selon de saines pratiques forestières.

LA RÉCOLTE: UN ENJEU COLLECTIF

On le comprend aisément, hausser la récolte en forêt privée devient actuellement un enjeu socio-économique majeur pour plusieurs régions du Québec. La baisse de possibilité forestière appréhendée est devenue réalité. Usine par usine, village par village, on tente de mesurer l'ampleur des impacts que cette baisse aura sur les emplois des travailleurs et sur la viabilité de l'ensemble des entreprises de toute la filière forestière. On redoute aussi l'effet déstructurant que cela entraînera dans plusieurs communautés.

Clairement, cet enjeu outrepassé les intérêts individuels des propriétaires de boisés. Au-delà des importants bénéfices environnementaux que procure à la société une forêt privée aménagée de façon durable, c'est principalement en raison des bénéfices socio-économiques liés à sa production de bois que la Commission Coulombe mentionne, dans son rapport, qu'«il est pertinent d'élargir la vision au-delà des intérêts strictement "privés" des propriétaires et de considérer diverses mesures d'incitation».

Collectivement, nous avons tout intérêt à mettre en place ces diverses mesures (soutien financier, fiscalité, formation, information, réglementation, mise en marché du bois,

etc.) pour nous assurer d'exploiter pleinement le potentiel de la forêt privée québécoise.

LA RÉCOLTE, UNE OPÉRATION COMPLEXE

La récolte de bois en forêt privée est une opération complexe qui nécessite l'adoption d'une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Cette gestion devra être suffisamment souple pour

être adaptée aux attentes multiples des propriétaires tout en demeurant respectueuse de l'environnement rural québécois. Répondre à cette commande nécessite évidemment une expertise particulière, un service personnalisé et une importante crédibilité des entreprises de réalisation auprès des propriétaires de même qu'auprès de la population.

C'est ici que prend toute l'importance de l'engagement unanime qu'ont pris les groupements forestiers du Québec, lors de leur assemblée générale de septembre 2004, de relever le défi de la récolte de bois en forêt privée. En effet, les groupements forestiers possèdent une vaste expertise et de nombreux outils pour réussir à récolter adéquatement le bois de la forêt privée dans un contexte qui est de plus en plus contraignant.

Les effectifs des groupements sont composés de 3200 ouvriers spécialisés, dont 388 technologues et 88 ingénieurs forestiers, 24 biologistes et 2490 ouvriers sylvicoles parmi



EUGÈNE GAGNÉ

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

les mieux formés. Leurs équipes peuvent compter sur une expertise exceptionnelle capable de répondre judicieusement aux exigences qu'impose l'activité de récolte en forêt privée.

De plus, les 44 groupements du Québec constituent un réseau d'entreprises qui couvrent l'ensemble du territoire forestier privé. Ils assurent l'aménagement des boisés de quelque 25 600

propriétaires membres et ils sont aussi en relation avec quelques 10 000 autres propriétaires forestiers à qui ils offrent des services techniques et d'exécution de travaux sylvicoles, incluant la récolte.

Si on ajoute à cela le fait que les groupements ont entrepris une démarche de certification de leurs pratiques et qu'à ce jour, 40 d'entre eux ont adopté en assemblée générale de leurs membres la *Politique de saines pratiques forestières* de RESAM, on comprend que ces entreprises sont très bien outillées pour concrétiser leurs engagements.

LE SUCCÈS PAR LA CONVERGENCE

Pour réussir à augmenter le niveau de récolte en forêt privée, il est nécessaire que les efforts des différents partenaires convergent. Les groupements forestiers pourront bien avoir la meilleure volonté du monde, les résultats de leurs efforts demeureront mitigés si l'en-

semble des conditions favorables n'y sont pas réunies. Mentionnons la réglementation municipale sur l'abattage des arbres, qui doit favoriser l'aménagement forestier tout en protégeant la ressource contre les coupes dites abusives. Citons également les conditions de mise en marché du bois régies par les plans conjoints et la nécessité de maintenir les contingents globaux pour les groupements forestiers.

Une autre condition essentielle est la mise en place de différentes mesures visant à inciter les propriétaires à aménager leur boisé. Parmi ces mesures, l'adaptation de la fiscalité du revenu aux particularités d'une production forestière durable et le Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée représentent de puissants leviers qui permettent d'assurer que le potentiel de la forêt privée pourra être pleinement exploité.

Pour passer rapidement à l'action, le gouvernement doit faire connaître le plus tôt possible les mesures concrètes qu'il entend mettre en place. Nous avons évidemment besoin de rapidement connaître le budget qui sera consacré au Programme d'aide à la mise en valeur.

La situation actuelle, avec le dépôt de crédits budgétaires provisoires qui ne permet pas de reconnaître les intentions gouvernementales, représente un frein aux actions qui doivent être présentement menées pour planifier la prochaine saison d'opérations. Une fois cet obstacle levé, nous pourrions relever l'important défi que constitue l'exploitation du potentiel de la forêt privée québécoise pour l'approvisionnement en bois des usines de transformation. Δ